



Déclaration CTSD du 13 mars 2020

F. S. U. 35

Monsieur le DASEN, Mesdames Messieurs les membres du CTSD.

Ce CTSD se déroule dans un contexte pour le moins particulier compte tenu de la décision du Président de la République de fermer toutes les écoles et les établissements scolaires jusqu'à nouvel ordre. Pour la FSU il s'agit là d'une décision de bon sens visant à protéger les élèves, leurs proches et l'ensemble des personnels. Cette décision a cependant des implications politiques fortes dans une période de contestation sociale sans précédent. Le discours du Président de la République a joué sur la corde sensible de l'unité nationale et de valorisation du service public alors même que la politique menée par son gouvernement a considérablement affaibli ces mêmes services publics.

Les enseignantes et enseignants sont évidemment prêt.e.s à s'engager dans la nécessaire continuité pédagogique mais pas n'importe comment : les collègues connaissent leurs élèves et sauront faire les choix les mieux adaptés, la confiance envers les enseignantes et les enseignants doit donc primer. Contrairement aux éléments de communication du ministre sur la capacité de l'Éducation Nationale à mettre en place un enseignement à distance, il ne faudra pas leurrer les familles car rien ne remplace le travail en classe. Il s'agira donc de maintenir les élèves en veille avec des révisions, des lectures et des consolidations. L'utilisation de plate-formes privées pour communiquer ne devra pas être imposée localement aux personnels. Dans le premier degré, l'absence d'ENT rend les choses encore plus compliquées pour communiquer avec les familles. Le Président de la République a annoncé la fermeture de toutes et tous les établissements, il s'agit donc de donner aux personnels (enseignants, administratifs et territoriaux) des consignes claires sur la nécessité de leur présence ou non dans ces établissements.

Concernant l'ordre du jour initial de ce CTSD :

Nous étudions les mesures de carte dans les établissements du second degré et la FSU tient tout d'abord à saluer le travail des personnels de la DSDEN. A l'issue du groupe de travail du 11 mars, nous constatons l'impact important de la réforme du lycée qui engendre des suppressions de postes et fragilise de nombreuses disciplines notamment scientifiques. Comment avec l'incertitude d'une année sur l'autre sur les volumes horaires des différentes spécialités garantir la pérennité des postes sur ces disciplines ? Il y a là pour la FSU une précarisation montée de toute pièce.

L'imposition de la deuxième heure supplémentaire semble provoquer une recrudescence des demandes de temps partiels afin d'éviter la surcharge de travail qu'elle induit. En découle l'apparition de petits BMP qui seront difficiles à pourvoir.

L'ouverture de trois collèges et d'un lycée implique des bouleversements dans les structures des établissements impactés et de nombreuses suppressions de postes occupés. Le nombre de créations dans les nouveaux établissements ne correspond pas toujours aux suppressions provoquées. Pour la FSU l'ouverture d'un nouvel établissement impose la création immédiate de postes dans toutes les disciplines. La mise en place d'une nouvelle structure nécessite la présence dès l'ouverture d'enseignants qui pourront inscrire leur pratique professionnelle dans la durée.

La FSU a porté la demande de nombreuses créations de poste lors du GT du 11 mars. Ces demandes correspondent à une logique de création d'emplois face à une volonté politique gouvernementale de précarisation.

Nous vous remercions.